

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 22 OCTOBRE 2020

Après avoir salué les membres présents et vérifié le quorum, le Proviseur ouvre la séance à 17h07.

Il regrette que cette réunion doive se tenir en distanciel en raison des conditions sanitaires actuelles. Il remercie ensuite les membres du conseil d'établissement pour leur engagement au service de la communauté éducative.

Madame Rey, CPE, est désignée secrétaire de séance ; Monsieur Burlotte accepte d'être secrétaire-adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Proviseur propose l'observation d'une minute de silence en hommage à Samuel Paty, enseignant assassiné pour avoir porté les valeurs de la République.

A l'issue de cet hommage silencieux, il rappelle que la communauté des enseignants a plus que jamais besoin du soutien de tous en pareilles circonstances.

Il précise enfin que, l'après-midi même, une cérémonie s'est déroulée dans la cour de Milioutinski en présence de l'Ambassadeur.

Le Proviseur reprend le fil du conseil et présente l'ordre du jour qui est adopté en l'état.

1- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'Établissement :

Acte : 01/2020-2021
Votants 18 Pour 18

2- Règlement intérieur du Conseil d'Établissement :

Le Proviseur rappelle les grandes lignes du règlement intérieur qui est présenté pour information dans la mesure où le CE l'a établi en 2018.

Il insiste sur la confidentialité des débats et sur les questions diverses qui doivent rester en nombre contenu.

Il en profite pour se réjouir du dialogue mis en place avec les parents depuis le début de l'année qui s'est affiné au fil des rencontres. Il cite en particulier la séance fructueuse de travail sur les frais d'écologie qui a permis d'échanger sur la construction budgétaire.

Annexe : règlement intérieur

3- Installation des instances

Le Proviseur remercie tous les membres de la communauté qui se sont portés volontaires pour siéger dans les nombreuses instances dont il égrène la liste.

Il rappelle que la composition de chaque instance a été établie en amont du conseil et que les membres ont été destinataires des documents afin de les vérifier avant la séance.

Il remercie les personnes qui ont œuvré pour que ce travail puisse être fait avant le Conseil d'établissement, en particulier le secrétariat de direction et les représentants de chaque collège.

Il demande à l'assemblée si rien ne s'oppose à ce que les instances soient installées comme communiqué.

Acte : 02/2020-2021

Votants : 18

Pour : 18

Annexe : liste récapitulative des instances et composition des instances

4- Rentrée 2020 :

Information sur la rentrée 2020 au 1^{er} degré :

Le directeur des classes primaires de Moscou présente ce point en prenant appui sur les chiffres de l'enquête de rentrée de l'AEFE de 2020.

Au premier degré, on note une diminution des effectifs de 82 élèves par rapport à la rentrée 2019.

Nous avons accueilli cette année 143 (-28) nouveaux élèves : 79 en maternelle et 64 en élémentaire. Ils représentent 22,4% de l'effectif contre 23,8% de nouveaux élèves l'an dernier.

Lors de l'enquête de rentrée 637 élèves étaient présents à l'école primaire de Moscou, 176 en maternelle et 461 en élémentaire.

La structure de l'école primaire est stabilisée sur deux sites depuis la rentrée 2015, scolarisant chacun les élèves de la PS au CM2. Afin de favoriser le renforcement des apprentissages fondamentaux en cycle 2 après la période d'enseignement à distance, 28 classes ont été maintenues, 15 sur le site EIB et 13 sur le site IDF.

La moyenne générale est de 22,8 élèves par classe (24,8 en 2019 ; 25,3 en 2018 ; 25 en 2017 ; 26,7 en 2016).

Les différents dispositifs pour accompagner les élèves dans leur scolarité, spécifiques au premier degré de Moscou, sont maintenus :

- une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- l'intervention de 7h hebdomadaires dans chaque classe de maternelle, dès la Petite Section, d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- une documentaliste sur chaque site ;
- un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2,
- l'enseignement de l'EMILE en langue anglaise et russe dès le CP. Ce dispositif a été étendu aux classes de cycle 2 à la suite du stage EMILE mené en 2019.

Deux dispositifs sont améliorés :

- La poursuite du dispositif FLSco à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile. Afin d'accompagner l'évolution de la population scolaire et l'augmentation du nombre d'élèves peu ou pas francophones, mais aussi pour proposer un accompagnement supplémentaire après la période de confinement, le poste FLSco a été étendu à 1 ETP sur chaque site, soit la création d'un mi-temps supplémentaire pour l'enseignement du français langue de scolarisation.

- L'enseignement de l'anglais était jusqu'à présent dédoublé à partir du CE2, ce dispositif est étendu à toutes les classes de cycle 2 à compter de la rentrée. Il débutera donc dès la classe de CP. L'enseignement est assuré par 22 enseignants titulaires de l'Education Nationale, dont 6 titulaires non-résidents, ainsi que 21 enseignants en recrutement local dont 11 enseignants de langue, 2 enseignants de FLSco et 2 documentalistes.

A la rentrée, trois nouveaux enseignants ont été accueillis en primaire et deux au mois d'octobre.

Information sur la rentrée 2020 au 2nd degré :

Le Proviseur Adjoint présente ce point :

Les effectifs :

La Rentrée Scolaire a eu lieu le 1er septembre par l'accueil sur trois jours de l'ensemble des élèves dans des conditions idéales d'accueil au vu de la situation.

Nous présentons une structure plutôt équilibrée avec des effectifs exceptionnels par classe (19 élèves par classe en Terminale) sur le cycle terminal permettant aux élèves d'avoir des conditions idéales pour préparer leur baccalauréat.

Organisation pédagogique :

La Rentrée scolaire de septembre s'est faite sur 3 jours afin de mettre à l'épreuve notre protocole sanitaire, qui je le rappelle, a été longuement annoté et discuté par différentes commissions sur plus de 3 mois réunissant de nombreux acteurs de cette communauté éducative qui compte les parents notamment.

Durant ces trois jours de Rentrée, les prescriptions sanitaires initialement fixées ont été respectées. Chaque jour, un compte rendu par les Professeurs Principaux a été fait afin d'affiner notre organisation et ajuster notre protocole.

Chaque jour, les enseignants ont travaillé par discipline afin d'entamer une réflexion sur la prise en compte de l'hétérogénéité au retour de cette période de la Continuité Pédagogique à Domicile. La traduction se fait notamment par des évaluations diagnostiques en début de chaque chapitre du programme.

Durant ces quelques jours, avec les coordonnateurs, nous avons posé le calendrier au combien complexe du Baccalauréat 2021 ainsi que la stratégie pédagogique d'accompagnement des élèves. Vous trouvez ainsi sur le site du lycée une FAQ reprenant toutes les questions que peuvent se poser les parents francophones et russophones. Elle sera certainement complétée au fur et à mesure des décisions et des orientations émanant du Ministère de l'Education Nationale. Je remercie notamment M. Ruellan pour sa relecture soignée du détail et pour la traduction faite par Katia d'un système éducatif innovant attentif à l'orientation post bac.

Du 8 au 21 septembre, Le LFM s'est retrouvé en continuité pédagogique à distance (CPD). Cet enseignement à domicile s'est traduit par un nombre exceptionnel de visioconférences assurées par les enseignants. Cet enseignement que certains qualifient « d'autobus » (cours magistral) a cependant montré ses limites. Ainsi avons-nous décidé en accord avec le Chef d'établissement, de reprendre notre réflexion avec le Conseil Pédagogique. D'un avis partagé nous avons établi que :

- 1- Les emplois du temps (EDT) élèves et professeurs ne sont pas modifiés afin de garder une régularité.
- 2- Les professeurs organisent le temps synchrone et asynchrone (assistance par la conversation en ligne) durant leur EDT en le précisant à l'avance par un message aux élèves de l'organisation de la semaine (idéalement envoyé la semaine précédente, avec une volonté de régularité toutes les semaines).
- 3- Il sera indiqué une heure sur l'EDT. Le professeur annoncera la durée de la séquence afin de faciliter le passage d'une visio à l'autre.
- 4- Les horaires de la récréation du matin seront 10h-10h15 (donc pas de visio commençant à 10h).
- 5- L'appel sera effectué par le professeur en début de cours. Si un élève est recensé présent mais ne répond pas aux sollicitations de l'enseignant, il sera signalé à la vie scolaire afin que le service interroge dans un premier temps l'enfant puis la famille.
- 6- Pour les cours supérieurs à une heure (1h30-2h) L'enseignant peut subdiviser cette heure en temps synchrone et asynchrone (temps personnalisé) en prévoyant des mises en activité décalées et une reprise par petit groupe.
- 7- Les élèves seront évalués par compétences au fil des séquences afin de cerner les difficultés de l'élève et ses réussites afin d'avoir un traitement égalitaire.

L'objectif de ces dispositions est d'assurer un suivi plus personnalisé des élèves pendant l'asynchrone qui sera le moment d'échanges privilégiés avec les enseignants.

Depuis le 21 septembre, la continuité pédagogique est assurée pour les élèves « cas contacts » ou « avérés » par un adulte relai. Il accompagne les élèves dans leur progression pédagogique et est un personnel charnière avec l'ensemble de la communauté éducative. Une FAQ expliquant cette procédure est sur le site du LFM.

Cette semaine, huit classes ont dû suivre le protocole de fermeture de classe en raison d'un cas « avéré » présent dans chaque classe. Encore une fois le Lycée Français de Moscou a innové en mettant en place un Enseignement à Distance pour l'ensemble des élèves avec des professeurs faisant cours depuis le lycée. Je tiens à rappeler que les enseignants effectuent toutes les heures des changements de salle passant d'un étage à l'autre pour limiter les déplacements des élèves. Cette situation extraordinaire est désormais leur quotidien et je les remercie de ces efforts pour la santé de tous.

Objectif baccalauréat 2021 :

L'objectif de cette année 2021 est avant tout le baccalauréat 2021, réforme entamée depuis trois ans et qui touche à sa fin.

Sans revenir à la FAQ, il me semble important de rappeler les enjeux de cet examen passeport vers le supérieur :

- valoriser le travail et la régularité du travail des lycéens
- accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation

-un tremplin vers le supérieur

Un calendrier :

En première :

- épreuves communes en février
- épreuves communes en mai
- épreuves Anticipées de Français en Juin

En terminale :

- épreuves de spécialités en mars
- épreuves communes en mai
- épreuves finales en juin : Philosophie et Grand Oral

Le 1^{er} objectif de cette réforme est la simplification de l'organisation par deux épreuves finales (Grand Oral et Philosophie). Ainsi l'organisation d'une semaine de « Bac Blanc » n'a plus de sens en tant que telle. Lors du conseil pédagogique du 4 septembre, les coordonnateurs ont envisagé une autre organisation.

Sur le samedi matin :

Pour les Premières :

- 2 DST en temps ordinaire et un DST type « Epreuves Anticipées de Français » un samedi matin
- une épreuve de science « 2x2h »

Pour les terminales :

- les spécialités auront chacune un samedi matin sur la durée de décembre à février. Nous allons déterminer le planning éventuel lorsque le présent conseil aura statué sur l'opportunité des DST le samedi matin
- la philosophie propose 2 DST

La surveillance sera encadrée par un AED et des professeurs qui se sont portés volontaires afin d'assurer un suivi.

Les autres questions trouvent leurs réponses sur le site du lycée, dans la FAQ.

Formation des enseignants :

La Formation des enseignants est un droit.

Jusqu'aux vacances de Noël, huit enseignants sont concernés. Cette formation permet aux enseignants d'appréhender l'évolution pédagogique.

Cette année, cette formation prend un nouvel aspect en raison des règles sanitaires et des difficultés de déplacements transfrontaliers. Elle se compose d'un temps asynchrone au cours duquel l'enseignant prépare la formation et d'un temps synchrone par des visioconférences de plusieurs heures (celles-ci ne dépassant pas 6 heures).

Pour conclure, cette Rentrée scolaire 2020 fut un temps ordinaire sur lequel s'est ajouté un temps extraordinaire sollicitant intensément toutes les équipes qui ont dû travailler dans des conditions dégradées mais qui ont assuré la sécurité des biens et des personnes et la CPD.

Mme Delpal demande des précisions quant à l'emploi du temps des élèves dans le cas où un retour prolongé à l'enseignement à distance serait imposé.

Le Proviseur Adjoint précise qu'il ne s'agira pas de rester devant les écrans toute la journée mais, à partir de l'emploi du temps habituel, d'avoir des temps de cours en visioconférence et des temps de travail asynchrones pendant lesquels l'enseignant sera disponible pour ses élèves. Il ajoute que, dans la mesure du possible, les visioconférences auront lieu le matin.

Le Proviseur remercie ses collègues pour leur présentation. Au sujet des visioconférences, il ajoute que l'innovation a été multidirectionnelle puisque dès le 21 septembre des enseignants faisaient cours de chez eux à leurs classes installées dans les salles du lycée. Il se réjouit du bon accueil qu'ont reçu les FAQ envoyées et mises en ligne lors de la première période.

Il présente ensuite les éléments marquants du tableau de bord décrits dans le document qui a été envoyé aux membres du CE.

La baisse des effectifs se situe, au moment du constat de rentrée à 85 élèves. Cette baisse est très marquée au 1^{er} degré en raison du départ d'une cohorte chargée, les CM2, mais aussi parce que nous avons enregistré moins d'inscriptions dans les petites classes. On voit ici l'effet de la crise sanitaire, de la crise économique et du confinement qui a empêché la tenue des 4 journées portes ouvertes organisées chaque année. Le Proviseur espère que ces temps de découverte des écoles primaires pourront se tenir cette année. Il appelle également chacun à faire la promotion du LFM en créant une communication positive.

Pour la première fois, la population des élèves de nationalité française passe sous la barre symbolique des 50 % (47,1%). A l'intérieur de cette population, l'écart se rétrécit encore entre les « franco-français » et les binationaux franco-russes.

Le groupe des enfants de nationalité russe continue de croître en pourcentage et en nombre.

Il est également à noter que les conditions d'enseignement et d'apprentissage sont très favorables avec un effectif moyen par classe de 22,5 élèves.

La situation des personnels reste stable dans la répartition résidents (38) et personnels de droit local (117) avec, au bénéfice de l'établissement, la présence de 9 enseignants titulaires de l'Education Nationale recrutés localement.

Le proviseur conclut cette présentation en signalant l'excellence des résultats au baccalauréat (un seul échec). Il rappelle cependant que les effectifs étant restreints, il ne faut pas en tirer des conclusions statistiques.

Il revient ensuite sur le protocole sanitaire Covid-19. Il rappelle que ce protocole initial est le fruit du travail des instances qui ont étudié au mois de juin 2020 deux scénarios possibles de reprise qui ont été présentés au CE du 01 juillet 2020.

Il précise que les directives russes sont suivies au plus près concernant les évictions scolaires pour cas avéré ou cas contact. Le port du masque relève, quant à lui, d'une mesure supplémentaire souhaitée par l'établissement.

Monsieur Quenelle s'interroge sur le cas des élèves qui reviennent avec un certificat médical de non-contre-indication à la fréquentation scolaire.

Réponse : si un médecin assermenté autorise le retour après avoir décompté les jours, l'établissement ne peut pas s'y opposer.

Monsieur Etlicher demande des précisions sur les cas contact. Le proviseur explique que la chaîne s'arrête au premier échelon et que le cas contact d'un cas contact n'existe pas.

Monsieur Quenelle demande si les salles peuvent être aérées régulièrement.

Le Proviseur répond que cela est fait le midi et le soir dans toutes les salles. Il précise cependant que les salles du 6^{ème} posent problèmes et que des lampes « virucides » sont commandées. Il ajoute qu'aux étages intermédiaires une étude a été demandée pour équiper toutes les fenêtres d'un système de blocage afin de pouvoir les entrouvrir en toute sécurité.

Mme Delpal dit que selon certaines études, les lampes « virucides » seraient dangereuses pour la santé.

Le Proviseur la remercie pour cette information et dit que l'entreprise partenaire sera contactée pour s'assurer de la qualité du matériel fourni et que l'infirmière reprendra le dossier.

Annexe : tableau de bord effectifs, structures, postes et examens

5- Organisation du temps scolaire :

Le proviseur-adjoint fait un rappel de l'organisation proposée au Conseil d'Etablissement.

Le conseil pédagogique du 4 septembre, après une analyse technique de la situation par équipe disciplinaire et par équipe pédagogique a statué comme suit :

En 1^{ère} : un DST de type Epreuve Anticipée de Français et un DST de science (2 X 2h : Physique chimie et SVT).

En terminale : Chaque spécialité aura un samedi matin. Ces DST seront étalés sur le mois de décembre jusqu'aux vacances de février. Le professeur de philosophie a proposé deux DST les samedis matin. Ils seront positionnés après ceux des spécialités évaluées au mois de Mars (cette date nous étant imposée).

La surveillance sera assurée par une AED. Des enseignants sont aussi volontaires afin d'assurer l'organisation de ces devoirs.

Le proviseur se félicite de cette belle initiative et remercie les collègues pour leur implication future.

Mme Delpal se souvient d'une tentative passée qui n'avait pas été possible faute de surveillants.

Le Proviseur Adjoint explique qu'une AED surveillera les DST dans les mêmes conditions qu'auparavant. Les enseignants sont sollicités pour participer à la surveillance.

Le Proviseur appelle au volontariat des parents. Les parents répondent qu'ils se joindront bien volontiers à cette initiative.

Mathieu Semitchastnov demande s'il y a une autre option que le samedi.

Le Proviseur Adjoint lui répond que le bac est un passeport pour les études supérieures. Il ne s'agit pas de tous les samedis de l'année. Les emplois du temps étant chargés et les programmes intenses, seul le samedi matin peut répondre à cette demande des enseignants validée en conseil pédagogique.

Monsieur Moreau s'interroge sur les élèves inscrits dans un double parcours scolaire avec des cours le samedi matin et une charge de travail supplémentaire.

Le Proviseur Adjoint rappelle que l'inscription au LFM vaut respect de son organisation.

Le Proviseur ajoute que s'il y a « télescopage », les situations seront étudiées au cas par cas.

Mathieu Semitchastnov demande s'il y aura les épreuves spécifiques de SIR en DST.

Le Proviseur adjoint répond que les enseignants de SIR seront sollicités pour savoir s'ils souhaitent utiliser le samedi matin pour organiser des DST spécifiques à la section internationale.

Acte 03/2020-2021

Votants 18 Pour 18

6- Voyages scolaires :

Le proviseur présente deux projets de voyages scolaires pour le mois de février. Il précise que ces voyages se feront sous réserve d'amélioration des conditions sanitaires.

Mme Delpal demande si d'autres voyages pourraient être organisés, en particulier en Russie. Le Proviseur répond par l'affirmative et signale qu'ils seront, le cas échéant, présentés à un prochain CE.

Acte 04/2020-2021
Votants 18 Pour :18
Annexe : tableau des voyages

7- Cartes des emplois résidents :

Le Proviseur explique que dans la continuité de ce qui a été fait lors du Conseil d'Etablissement du mois d'avril 2020, il propose de demander à nouveau la création d'un poste d'enseignant résident d'histoire-géographie.

Il ajoute qu'un poste de résident en physique est également à l'étude.

Acte 05/2020-2021
Votants 18 pour : 18

8- Affaires financières :

Le DAF rappelle que pour donner suite à la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique « GBCP », mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, l'exécution budgétaire ne se présente plus par chapitres budgétaires, mais selon grandes destinations : Excellence éducative- Accompagner et faire vivre le réseau- Fonctions support et immobilier.

1. Budget Rectificatif n°2 de 2020 :

Le budget a été réalisé dans le but d'ajuster d'une part les recettes en fonction des effectifs corrigés (1157 élèves) à la rentrée et, d'autre part, d'ajuster les dépenses en fonction du réalisé des 9 premiers mois de l'année et surtout du revirement du taux de change du rouble pour le dernier trimestre 2020 (0,0111 au 01/10/2020).

Les grandes tendances à retenir concernant ce budget rectificatif sont les suivantes :

1- Recettes :

- a. Recettes propres = - 26 461 € (lié à la baisse des effectifs au 1^{er} trimestre 2020-2021) et une augmentation du volume des bourses nationales ;

2- Dépenses :

- a. Personnel = enveloppe déjà ajustée au BR1 ;
- b. Fonctionnement = + 206 639,00 € (légère augmentation de l'enveloppe liée notamment à des dépenses non-prévues relatives à la crise de la COVID 19) ;
- c. Investissement = + 30 000,00 € (travaux de sécurité supplémentaires à IDF et Milioutinski).

3- Situation patrimoniale prévisionnelle :

TOTAL RECETTES	7 666 699,00 €
-----------------------	-----------------------

TOTAL DEPENSES	7 617 376,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	49 323,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	130 000,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	179 323,00 €
INVESTISSEMENTS	472 423,00 €
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	-263 100,00 €
FONDS DE ROULEMENT	10 816 294,41 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 567 388,00 €
TRESORERIE	9 248 906,41 €

Il est à noter que l'AEFE nous a demandé d'inscrire un versement exceptionnel d'une avance sur les participations au siège 2021 de 1 649 658,81 € (d'où une variation de -1 567 388,00 € du besoin en fonds de roulement).

Monsieur Etlicher s'étonne que l'établissement remonte du « cash » à l'AEFE.

Le DAF répond qu'il s'agit simplement d'une avance annuelle qui nous est reversée dès le début de l'année suivante.

Acte 06/2020-2021

Votants :18

Pour 18

Annexe : budget rectificatif 2

2. Revalorisation salariale annuelle des personnels de droit local au 1^{er} janvier 2021 :

L'augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier 2021 a été discutée en commission de dialogue sociale. La commission s'est arrêtée sur une proposition d'augmentation de 4,20 % (impact budgétaire pondéré +107 100,00 €), qui a reçu l'assentiment de l'AEFE.

Ajustement de l'indemnité d'encadrement des élèves = 120 € au taux de 0.0114 = 10526 RUB.

Monsieur Etlicher : *comment faites-vous avec des recrutés locaux qui arrivent de France ?*

DAF : On ne recrute que du personnel déjà installé sur le territoire de la Fédération de Russie.

Monsieur Etlicher : *Y a t-il y a une baisse des salaires en équivalent euros ?*

DAF : les salaires sont payés en roubles à des agents qui sont recrutés dans le pays pour vivre dans le pays, il n'y a donc pas de comparaison à faire avec l'euro en la matière.

Monsieur Etlicher observe qu'il convient de faire attention à ne pas tarir le vivier des personnels de droit local.

Monsieur Etlicher : *est-ce que l'ISVL va diminuer ?*

DAF : l'ISVL varie en fonction du cours de la monnaie et du coût de la vie locale

Madame Delpal : *qu'en est-il des droits de scolarité pour les personnels concernés qui scolarisent leur enfant au LFM ?*

DAF : ils ont une exonération qui peut aller jusqu'à 80 % (il s'agit chaque année de 6 ou 7 agents)

Acte 07/2020-2021 (pour information)

3. Réflexion sur les frais d'écolage :

Le proviseur donne la parole aux parents d'élèves qui ont déposé une motion à ce sujet.

Mme Delpal se charge de lire la motion in-extenso. Le Proviseur et le DAF informent les membres du Conseil d'établissement que la motion (annexée au PV) sera transmise sans délai à l'AEFE avec les observations de l'équipe de Direction du lycée.

Le proviseur explique que le dialogue avec le siège de l'AEFE est permanent et que cette problématique a été portée par l'équipe de Direction du lycée depuis la rentrée.

Il informe les membres du CE qu'après avoir consacré plus de 800 000 euros à l'aide aux frais d'écolages, le budget en cours n'a plus de possibilité à offrir pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

En revanche, à la suite d'une communication téléphonique de ce jour, il annonce qu'il est autorisé à ouvrir la réflexion pour le 2nd trimestre scolaire (1^{er} trimestre 2021) dans les conditions suivantes : si le rouble ne se renchérit pas avant cette échéance, étude d'un pourcentage d'aide accordable à des familles qui paient en roubles et dont chacun des parents est payé en roubles.

Monsieur Etlicher fait remarquer que le lycée n'a aucune obligation de profitabilité. Il indique que des familles françaises sont en difficulté et ont quitté le lycée.

Le Proviseur dit que la grande majorité des familles françaises concernées ont quitté la Russie mais donne raison à Monsieur Megrelis qui signale qu'il y a aussi des familles concernées qui vivent à Moscou.

Annexe : motion déposée par les parents

4. Budget Prévisionnel 2021 :

Dans la continuité de 2016 à 2020, le budget 2021 de l'AEFE s'inscrit dans un contexte économique national de rationalisation de la dépense publique, pour participer à l'effort de baisse des déficits et assumer le surcoût de la crise de la COVID 19. Pour l'Etablissement en Gestion Directe (EGD) de Moscou, les autorités de tutelle nous demandent de présenter un budget tenant compte de l'évolution moyenne du rouble sur les quatre ou cinq années précédentes. L'exécution budgétaire moyenne depuis 2016 s'est réalisée à un taux moyen de 73 RUB pour 1 euro. Nous avons donc fait le choix prudent de faire un budget à 75 RUB.

Il convient également de noter que cette année se caractérise par une modification majeure dans la présentation du budget, à la suite d'une injonction de la cour des comptes, c'est la suppression des « doubles flux » dans la partie budgétaire. Les doubles flux correspondent d'une part aux diverses remontées faites en dépenses vers le siège (PPR, HSE/HSA, PFC, etc..) et les différentes subventions versées par le siège à l'établissement en recette (Déconcentration des voyages). Il en est de même pour les bourses nationales, tant en dépenses qu'en recettes.

Les recettes :

Le montant total des recettes prévisionnelles est de 7 896 172,00 € soit 8,30 % d'augmentation par rapport au budget rectificatif n°2 de 2020.

Recettes propres :

Elles représentent aujourd'hui 100 % des recettes budgétaires.

L'enquête de rentrée a servi de base pour les frais de scolarité, soit pour la période janvier-juin 2021 un effectif de 1157 élèves et pour la rentrée 2021, l'effectif prévisionnel est également de 1157 élèves. La prévision de recettes des droits de scolarité est de 7 637 292,00 €. Le montant des droits de première inscription est de 110 000,00 € et les droits d'examens de 34380,00 €. Au compte 7068 est inscrite la participation des familles à la prise en charge financières des voyages scolaires pour 100 000,00 €.

Les dépenses :

Le montant total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement est de 4 280 000,00 €, soit 0,48 % de diminution par rapport au BR2 de 2019. Elles sont réparties en deux enveloppes : les dépenses de personnels (en diminution de 1,90 %) pour 2 600 000,00 €, soit 60,75 % des dépenses prévisionnelles et les dépenses de fonctionnement pour 1 680 000,00 € (en diminution de 65,30 % pour les raisons de suppression des doubles flux). Le budget est présenté par destination.

Excellence éducative : 2 905 000,00 €

Personnel

Ce chapitre couvre les charges de personnels de 117 personnes recrutées localement, équivalent à 99,99 ETPT. Il permet d'améliorer les conditions salariales, puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les salaires vont bénéficier d'une hausse contenue de 4,2 %.

Fonctionnement

Les crédits de l'Infirmierie sont abondés à hauteur de 5 000,00 €, comme l'année précédente. Les crédits pédagogiques sont programmés à hauteur de 180 000,00 € (en diminution en regard de la baisse des effectifs et de la crise de la COVID19 qui limite les sorties pédagogiques). Les voyages scolaires sont fixés à 100 000,00 € (avec une incertitude sur leurs réalisations). Une ligne de 20 000,00 € pour les projets d'établissement.

Accompagner et faire vivre le réseau : 70 000 €

La réforme budgétaire relative aux doubles flux a fait sortir du budget toutes les participations de l'établissement au fonctionnement du réseau, ainsi que les aides à la scolarité. Il ne reste dans cette destination que la participation au fonctionnement et mutualisation pour (50 000 €), les dépenses de la caisse de solidarité (5 000 €) et l'enveloppe relative à la communication en forte diminution (15 000 €).

Modernisation (support et immobilier) : 1 305 000 €

L'enveloppe « Immobilier, agencement et entretien » s'élève pour 2021 à 875 000 €, soit une baisse de 2,62 % par rapport au BR2. Le lycée a plusieurs loyers à honorer (salles de sport et piscine, École 1581), soit l'inscription de 75 000 € de crédits. Ce budget 2021 consacrera cependant encore 0,08 M € au financement de travaux d'entretien (notamment rafraîchissement peintures Milioutinski...).

L'enveloppe « Administration générale » est encore en augmentation de +19,29 % par rapport au BR2 2020, comme l'enveloppe « Informatique » qui est en forte augmentation de (+ 87,50 %).

L'enveloppe « Opérations financières transversales » est faible du fait de la mise en place du module « ordre de reversement » dans le logiciel AGE à la rentrée 2020.

Enfin, l'enveloppe « Prévention et Sécurité » qui regroupe toutes les dépenses relatives à la sécurité (maintenance des divers systèmes de sécurité, gardiennage, etc..) est en augmentation de 37,50 %.

Situation patrimoniale prévisionnelle :

TOTAL RECETTES	7 896 172,00 €
TOTAL DEPENSES	4 410 000,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	3 486 172,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	130 000,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	3 616 172,00 €

Les dépenses d'investissement : 3 782 472,00 €

En section d'investissement sont inscrits 100 000,00 € de dépenses pour le renouvellement et les nouveaux besoins en divers matériels informatiques et multimédias afin de maintenir un équipement fonctionnel et moderne et 15000,00 € pour le renouvellement du logiciel de facturation. Un crédit de 30 000,00 € a été ouvert en Administration Générale pour financer d'éventuels achats immobilisables, la même somme en sécurité pour d'éventuels travaux ou achats de matériels dans le contexte sécuritaire difficile actuel. Enfin, une ligne de 300 000,00 € a été ouverte pour gros besoins en travaux d'entretien, 10 000,00 € pour l'aménagement immobilier et 3 297 472,00 € pour les dépenses liées au projet d'extension (notamment la phase d'expertise) du site de Milioutinski et à la rénovation du pôle scientifique.

Équilibre général du budget :

INVESTISSEMENTS	3 782 472,00 €
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	-166 300,00 €
Prélèvement de la Trésorerie (doubles flux)	-2 821 486,00 €
FONDS DE ROULEMENT	10 649 994,41 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 222 574,00 €
TRESORERIE	6 427 420,41 €

Le besoin en fonds de roulement est accentué par les prélèvements de Trésorerie qui se substituent aux doubles flux budgétaires.

Pour autant, le montant de la CAF étant inférieur aux dépenses prévues en investissement, le BI 2019 tel que présenté implique un gros prélèvement sur le fonds de roulement de 4 079 677,00 €, soit 5 784 445,45 €.

Le lycée français de Moscou confirme ainsi sa situation financière saine et a démontré sa capacité d'assurer le financement du projet immobilier prévu de longue date.

Madame Gautier demande quels sont les délais de réponse de l'Agence à la motion des parents.
Le DAF lui répond qu'il espère que la réponse nous parviendra en novembre.

Monsieur Burlotte demande si les droits de première inscription sont toujours à 500 euros et si le lycée à une latitude pour agir dessus.

Le DAF répond que les frais de première inscription ne sont pas fixés par l'Agence mais, qu'au LFM, ils sont gelés depuis longtemps.

Mme Delpal demande pourquoi le cours du rouble a été fixé à 75 pour le budget 2021.

Le DAF répond qu'il a étudié les exploitations des budgets précédents sur 5 ans pour arrêter ce taux. Il rappelle qu'en 2017 il avait préparé un budget à 68 roubles et que son exécution s'était faite en moyenne à 63 roubles, ce qui a rapidement posé problème.

Mme Delpal demande s'il est raisonnable d'engager des frais pour l'IDF.

Le DAF répond qu'il n'est pas question d'abandonner l'IDF. Si nous devons nous replier sur deux sites, nous abandonnerions l'école Bounine.

Le Proviseur ajoute que l'IDF nous coûte très peu en charges chaque année ainsi que Milioutinski.

Monsieur Etlicher demande si le lycée a les autorisations nécessaires du bailleur pour engager les travaux immobiliers sur le site de Milioutinski.

Le DAF répond que nous n'avons pas encore tous les documents mais qu'il est naturel d'ouvrir les crédits pour le projet immobilier dans la mesure où le volet technique est à l'expertise et où le MEAE travaille sur le dossier.

Le Proviseur ajoute que dès la rentrée, le lycée a relancé la Fédération de Russie. La réponse obtenue est qu'il convient de traiter la question avec le MID. L'Ambassade œuvre pour obtenir un rendez-vous rapidement afin de faire avancer le dossier.

Monsieur Burlotte demande si le lycée reçoit de l'aide au niveau politique.

Le Proviseur répond que le lycée est soutenu par l'Ambassade pour toutes les démarches d'ordre diplomatiques. Il ajoute qu'un soutien politique serait également le bienvenu.

Acte :08/2020-2021

Votants : 18

Pour : 14

Contre : 4

Annexe : budget 2021

5. Contrats et conventions :

Convention APENG pour les activités périscolaires sur le site de Bounine ;

Le Proviseur remercie l'APENG pour son engagement au service des élèves et des familles du lycée à travers les activités péri-éducatives.

Mme Gautier précise qu'il a été possible de mettre en place des activités à l'école Bounine et au lycée des Arts.

Monsieur Quenelle demande s'il est possible de relancer les projets tels que « Ambassadeurs en herbe » ou ADN.

Le Proviseur répond que ces projets conduits par l'Agence sont actuellement suspendus en raison de la pandémie. Il n'est pas hostile à ce qu'un projet du type Ambassadeurs en herbe existe au LFM. Mme Picot dit qu'on peut effectivement réfléchir à la question.

6. Point d'étape sur l'immobilier : travaux de l'été 2020.

Des travaux ont été réalisés en juillet-août sur les trois sites du LFM.

Sur le site de Milioutinski :

- Rénovation des peintures du 1^{er} et 2^{ème} étage ;
- Rénovation de l'enrobé de la cour de Milioutinski ;
- Rénovation de la couche d'hydrofuge sur les façades de Milioutinski ;
- Divers travaux de peintures sur les abords de Milioutinski et sur le bâtiment Loubianka.

Sur le site de l'École « Ivan Bounine » :

- Pas de travaux cet été.

Sur le site de l'École « IDF » :

- Rénovation complète du 6^{ème} étage ouest ;
- Mise en place du contrôle d'accès et changement des portes d'accès au bâtiment ;
- Mise en place d'un local serveur et rénovation partielle du câblage informatique.

9- Questions diverses :

Conseiller Consulaire. M. Cédric Etlicher

1. Référence du protocole sanitaire utilisé pour les différentes réunions Nous pouvons nous poser la question du référentiel précis auquel se référer pour comprendre les protocoles sanitaires utilisés lors des différentes réunions liées au dispositif scolaire français à Moscou. Ainsi, pour les réunions du Conseil Consulaire d'aide à la scolarité, le présentiel est permis au contraire du Conseil d'Etablissement qui lui impose le distanciel. Or, plusieurs membres de ces instances sont communs, en particulier l'Administration de l'Etablissement, le Service d'Action Culturelle de l'Ambassade, les associations et les élus.

Question : Comment comprendre que ces personnes peuvent travailler ensemble en présentiel le mercredi 21 octobre et ne le peuvent plus le jeudi 22 octobre ?

Réponse du Proviseur : Pour des raisons sanitaires, le lycée évite au maximum toute réunion en présentiel, y compris en interne. La direction du lycée n'a pas assisté au conseil consulaire des bourses en présentiel.

2. Perte d'effectifs suite à la mise en distanciel du 7 au 18 septembre

Question : de combien les effectifs ont évolué entre la rentrée du 4 septembre et la reprise en présentiel le 21 septembre. Y a-t-il eu des pertes et si oui de combien et principalement en quelles classes ? Une étude a-t-elle été mise en place pour comprendre la cause des départs ?

Réponse du Proviseur : Il est très difficile voire impossible de se prononcer sur cette question dans la mesure où le 07 septembre les effectifs n'étaient pas consolidés. J'ai annoncé en réunion de rentrée que nous avons un solde négatif de 85 élèves qui allait certainement évoluer en se compensant au gré des arrivées et des départs. Début octobre le solde était toujours de 85 élèves en moins par rapport à l'année précédente. Il semble donc que cette période n'a pas eu d'impact sur les effectifs.

3. Ecolages – processus utilisé pour arriver à une non-situation La forte chute du cours du Rouble, par rapport à l'Euro, a fortement impacté les familles dont la plupart ont leurs revenus basés sur le Rouble. Au printemps, dans une situation identique, et malgré les restrictions importantes pour une bonne communication, une concertation intense entre l'Administration du Lycée, Le SCAC de l'Ambassade, l'APENG et les élus a pu être mise en place. Nous devons reconnaître que l'action concertée du LFM et de l'Ambassade auprès de l'AEFE a permis l'obtention d'une autorisation de réduction des frais d'écolage d'environ le montant de la dévaluation. L'Etablissement avait aussi pris le temps de la négociation avant d'envoyer les factures aux

familles. A la rentrée de septembre, et alors que le Rouble a encore dévissé pendant l'été (passant de 80 à 90 RUR/ 1 EUR), l'Administration du Lycée a été sensibilisée sur la problématique. Une première réponse a été d'attendre d'avoir les effectifs stabilisés pour comprendre les marges de manœuvre de l'établissement. Aucun dialogue n'a été établi ni avec l'Association des parents (APENG), ni avec les élus. Nous pouvons nous poser la question concernant les démarches faites par l'Etablissement auprès de l'AEFE pour exposer la problématique et demander à nouveau l'autorisation d'agir sur les frais d'écologies et aider les familles.

Question 1 : quelles actions précises (septembre et octobre) ont été mises en place entre l'Etablissement et l'AEFE pour obtenir une nouvelle aide ?

Question 2 : Certaines familles éprouvent des difficultés à absorber la hausse (en Roubles) des frais d'écologie. Quelles actions ont été pensées pour subvenir à cette problématique et éviter des impayés et/ou des déscolarisations ?

Question 3 : Quel programme d'actions est envisagé par l'établissement étant donné que le budget est fait sur un taux de change à 75 RUR / 1 EURO alors que le cours réel est à 91 ? Une action sur les frais d'écologies est-elle envisagée sur les 2^e et 3^e trimestre en fonction de l'évolution de paramètres (économiques, fonctionnels, ...) et si oui, lesquels ?

Les questions ont été traitées dans le déroulé du CE.

Monsieur Etlicher remarque cependant qu'il y a eu moins de dialogue dans la première période de l'année concernant les écologies.

Le Proviseur répond qu'il le regrette mais rappelle les circonstances particulières de cette première période.

Monsieur Etlicher demande si des familles ont appelé à l'aide.

Le DAF répond qu'à l'heure actuelle deux familles ont sollicité le lycée.

Monsieur Etlicher redit qu'il n'y a aucune obligation à faire du profit et qu'une recherche d'équilibre budgétaire est à privilégier.

Le Proviseur redit que le budget est une prévision et qu'il convient d'être prudent.

Monsieur Mégrelis fait toutefois remarquer que les réserves sont importantes.

4. Budget 2020-2021 Le budget est fait sur un cours pivot de 75 RUR / 1 EURO (proche du niveau de l'année scolaire 2019-2020) et alors que la tendance est plus proche d'un consensus de cours à 90 comme actuellement. Qui plus est, une dépense d'investissement pour l'extension du site de Milioutinsky d'un montant de 3,2 millions d'Euros. Or, à ce jour, les documents nécessaires à toute avancée du projet d'extension ne sont pas délivrés et les discussions inter-états qui devaient être menées au printemps 2020 ont été repoussées à plus tard (sans aucune visibilité).

Question 1 : Pourquoi L'établissement a basé son budget sur un cours à 75 (RUR/EUR) alors que le cours actuel est à 90-92. Quel impact financier est attendu ? Un profit inattendu ? Des marges de manœuvres tarifaires ?

Question 2 : sur quoi se base concrètement la dépense de 3,2 ME ? Une arrivée prochaine et assurée des documents nécessaires ? Des obligations contractuelles vis-à-vis des sociétés impliquées dans le projet immobilier (Architectes, Maitrise d'Ouvrage, ...) ?

Les questions ont été traitées dans le déroulé du CE

5. Tests Covid-19 Lors de la rencontre qui a eu lieu à l'Ambassade le 14 septembre, et en présence de Monsieur l'Ambassadeur, la question des tests et de leur fréquence a été abordée. Une

remarque est parvenue annonçant un problème de budget pour monter un plan véritable de tests tout au long de l'année scolaire.

Question 1 : *Le plan « tests » précis a-t-il été conçu et sera-t-il présenté lors du Conseil d'Etablissement du 22 octobre 2020 ?*

Question 2 : *Ce plan a-t-il été présenté à l'AEFE pour validation de l'enveloppe budgétaire nécessaire (si besoin était) ?*

Comme demandé par L'Ambassadeur et comme précisé dans le protocole de reprise, le lycée demandera régulièrement à un échantillon de personnels de faire un test PCR (minimum 10%).

La prochaine échéance est fixée avant le retour des vacances d'octobre. Elle concernera 42 personnels des 3 sites, soit 31% de l'effectif des personnes n'ayant pas eu le Covid-19.

Le coût de ces tests est absorbé par le budget de l'établissement sans qu'il y ait nécessité de demander de l'aide à l'AEFE.

6. Résultat des tests d'évaluation des élèves à la rentrée. En mai 2020, une demande des parents est parvenue pour effectuer des tests d'évaluation avant la fin d'année scolaire, dans le but d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques mais aussi, pour certaines familles, travailler avec l'enfant pendant les congés d'été. Demande refusée. Les tests ont été faits à partir du 20 septembre, à la reprise en présentiel.

Question : *quelles conclusions objectives ont été tirées de ces tests ? Quelles actions correctives ont dû être mises en place pour palier à certains manques (objectifs) ?*

Extrait du CE du 01 juillet 2020 : « Il (le Proviseur) ajoute pour terminer que tous les élèves de la maternelle à la terminale ont été évalués en termes de compétences attendues à leur niveau de formation. Si cet exercice est traditionnel au 1^{er} degré, il l'était moins au 2nd degré, hormis le livret scolaire de terminale et la validation du socle commun en fin de troisième. » Il est donc totalement inexact de dire que la demande a été refusée.

Les enseignants ont fait un travail remarquable d'évaluation des compétences des élèves. En juin 2020, tous les élèves ont fait l'objet d'un positionnement en rapport avec les compétences explorées au 1^{er} degré et au 2nd degré. Toutes les familles ont pu le consulter sur « je valide » à la maternelle, « Livreval » à l'élémentaire et Pronote au 2nd degré.

Les enseignants du 1^{er} degré ont conduit les traditionnelles évaluations de rentrée. Ceux du 2nd degré effectuent des évaluations diagnostiques au début de chaque chapitre. Ainsi le positionnement de chaque élève se fait sans stress et sans stigmatisation.

7. Bac de Français et actions mises en place depuis le point abordé lors du CE de novembre 2019. Lors du Conseil d'Etablissement extraordinaire de novembre 2019, j'ai posé une question concernant les résultats obtenus par les élèves du LFM à l'épreuve anticipée du Bac de Français. La moyenne générale à l'écrit était inférieure à 10. Lors de ce même Conseil d'Etablissement, l'administration du LFM a annoncé la mise en place d'une réflexion quant au renforcement du dispositif pour améliorer la situation.

Question 1 : *quelles actions concrètes ont été mises en place. A partir de quand ? Pour quels buts recherchés ?*

Question 2 : *Le LFM peut-il annoncer la moyenne obtenue à l'épreuve anticipée du Bac de Français en juin 2020 et en est-il satisfait ?*

Question 3 : *Quels sont les objectifs précis du LFM au niveau de la moyenne générale obtenue à l'épreuve de Français pour les 2-3 années à venir ?*

Extrait du CE du 28/11/2019

- « Concernant les EAF, le Proviseur dit que la moyenne du lycée a été de 11,78 en 2019, contre 11,44 l'année précédente (2017 : 12,10 ; 2016 : 12,42). Pour les écrits, elle est de 9,74

contre 9,77 (2017 : 11,35 ; 2016 : 11,06) ; pour les oraux elle est de 13,82 contre 13,11 (2017 : 12,86 ; 2016 : 13,78).

Il ajoute qu'il faut être extrêmement prudent quant à l'interprétation de ces données dans la mesure où d'une année sur l'autre les notes à l'examen peuvent varier considérablement au sein d'une même discipline et où, concernant le LFM, le nombre de candidats n'est pas suffisamment significatif pour en tirer une conclusion statistique.

Il indique que les résultats à l'écrit sont à consolider dans le cadre du projet d'établissement et souligne, à ce titre, la qualité de l'action menée par les enseignants de lettres et la Documentaliste dans le cadre du « Projet Voltaire »

A ce qu'il a déjà déclaré l'an dernier, le Proviseur ajoute les points suivants qui montrent l'engagement du lycée et des équipes :

- les résultats 2020 ne sont pas représentatifs d'un examen sur table, car ils sont fondés sur le contrôle continu des 1^{er} et 2nd trimestres de la classe de 1^{re}
- l'accompagnement personnalisé en français est mis en place en 6^{ème}, 2^{nde} et 1^{re}
- le projet Voltaire est relancé cette année du CM1 à la seconde
- lecture obligatoire au CDI en 6^{ème} et 5^{ème}
- augmentation du volume d'enseignement du Flsco au 1^{er} degré : ½ poste en plus
- DS du samedi matin

Mme Picot prend la parole et donne lecture d'une réponse collégiale de l'équipe de lettres à ce questionnement :

« L'équipe de lettres tient tout d'abord à rappeler que, pour l'année 2018-2019, année de la dernière session de l'épreuve anticipée de français, le lycée français Alexandre Dumas était le deuxième meilleur lycée de la zone en termes de résultat à l'EAF. Ce classement nous a été transmis par l'EEMCP2 de lettres et constitue le seul classement officiel. Toute autre affirmation relève de la rumeur ».

L'équipe de lettres tient également à rappeler qu'une bonne note à l'EAF n'est pas un dû, mais le fruit d'un travail et que le devoir d'assiduité de l'élève est un devoir inscrit dans le règlement intérieur. Que « L'assiduité est une condition essentielle pour mener à bien le projet personnel de l'élève. Elle consiste à accomplir l'ensemble des tâches inhérentes à ses études. Elle s'impose pour tous les enseignements (obligatoires et facultatifs). Elle implique que l'élève :

- soit présent aux cours inscrits à l'emploi du temps, y compris les options choisies
- arrive à l'heure, fasse ses devoirs
- se soumette aux modalités de contrôle et d'évaluation des connaissances » (paragraphe 2.1.1.1 du règlement intérieur).

Aussi, lorsque des élèves décident en toute connaissance de cause :

- de ne pas participer à l'enseignement en ligne, alors même que les modalités de l'EAF pour cette année n'avaient pas encore été décidées ;
- d'arriver à une évaluation sans avoir relu le cours correspondant ;
- de se plaindre de la durée de l'examen écrit de l'EAF (4 heures) et de prendre la décision de n'y consacrer que deux heures ;
- de ne pas se rendre aux cours d'AP sous prétexte qu'ils ne se sont pas réveillés ;
- de ne pas lire les œuvres figurant au programme officiel ;
- de ne pas prendre en compte les remarques écrites et orales qui leur sont faites pour pouvoir progresser ;

C'est leur propre responsabilité qu'ils engagent, et non celle de l'enseignant comme ils semblent le penser.

Après avoir signalé que l'équipe de lettres avait conscience que cette question posée au CE n'émanait pas des représentants des élèves et noté que ces mêmes représentants avaient besoins de davantage de formation, Mme Picot reprend la lecture de cette réponse collégiale : « Il est inacceptable qu'un élève ait pu faire campagne à l'élection des délégués du CVL sur un thème sur lequel il n'est pas habilité à se prononcer, sans qu'aucun adulte référent ne soit intervenu. »

Personnels

Dans le cadre d'une éventuelle constitution de dossier d'accident de service, *nous souhaiterions savoir si le foyer de contagion ayant eu lieu au mois de septembre au lycée a fait l'objet d'une déclaration aux autorités (russes ou françaises).*

Le lycée communique un tableau de bord régulier à l'AEFE qui en a fait la demande. Les certificats médicaux ou arrêts de travail sont conservés par les secrétariats. En cas de nécessité, ce recueil de données sera produit pour étude des situations individuelles.

La question sera également posée aux autorités russes pour connaître la procédure à suivre, le cas échéant.

Eu égard à l'importance de l'aération et de la ventilation soulignée par tous les spécialistes, quelle solution est envisagée pour rendre le sixième étage sanitaire moins dangereux ?

Comme expliqué en séance, le lycée commande des lampes virucides pour équiper le 6^{ème} étage.

Lors de la réunion de début d'année de la commission hygiène et sécurité, il a été mentionné qu'il serait fait appel à une commission d'experts pour assurer le suivi des conditions sanitaires : qu'en est-il ?

Le Proviseur ne se souvient pas avoir dit à aucun moment que nous ferions appel à une commission d'experts. Il se souvient d'une question sur la possibilité de faire appel à un laboratoire spécialisé pour faire analyser des prélèvements de surface. La réponse avait été que le protocole mis en place pour la désinfection des locaux est très rigoureux dans les techniques employées et dans la régularité et que du personnel supplémentaire avait été recruté pour cette tâche.

Ne devrions-nous pas réajuster le projet immobilier afin qu'il corresponde aux enjeux de l'EPS et du numérique à l'école ?

Le projet immobilier se réalisera tel qu'il est prévu actuellement. Il est en phase permis de construire et ne peut plus être modifié. Cependant, il prend en considération ces deux enjeux.

Mme Picot précise qu'une partie de la question porte sur la possibilité de créer des vestiaires pour l'EPS dans les bâtiments « Lubyanka » en attendant les travaux immobiliers. Monsieur Burlotte dit que ce pourrait être un pas symbolique pour le lycée.

Le proviseur avoue qu'il n'avait pas saisi ce sens à travers la question et note cette proposition.

Questions des représentants des Parents :

1. Ajustement des écolages de l'année scolaire 2020/2021 compte tenu de la forte dévaluation du rouble.
Traité en séance.
2. Amélioration de la communication lycée - familles.

Mme Delpal, prend la parole et explique que les parents souhaitent une communication plus intense et plus claire pour éviter les situations de stress voire d'angoisse. Elle se demande si le lycée pourrait mettre en place un système de communication hebdomadaire.

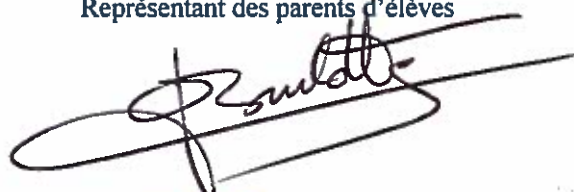
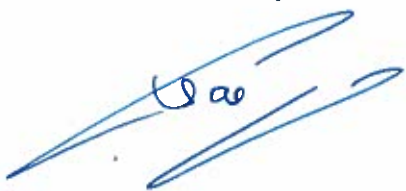
Le Proviseur répond qu'il en prend bonnes notes et souhaite rappeler que le lycée œuvre déjà activement pour l'information et la communication.

3. Résultats aux examens (Bac, Bac Français, Brevet) pour 2019/2020
Voir tableau de bord présenté en CE.
4. Point à date sur les effectifs (pistes d'explication sur les départs/désinscriptions répartition et moyennes par niveaux et ventilation Fr/Rus/Pays Tiers)
Voir tableau de bord présenté en CE.

Les questions diverses ayant été épuisées, le Proviseur lève la séance à 20h06 et remercie les membres du Conseil de leur participation.

La secrétaire de séance,
Mme Sandrine REY
Conseillère Principale d'Education

Le secrétaire-adjoint de séance,
M. Olivier BURLOTTE
Représentant des parents d'élèves



Le 17 novembre 2020

Visa du président du Conseil



Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée